

Assemblée plénière des élus du **transfrontalier**

**Le transfrontalier
est-il un « plus » ?**

Actes
de la journée
du 2 décembre
2011



Parc naturel
transfrontalier
du Hainaut





LE TRANSFRONTALIER EST-IL UN « PLUS » ?

Le 2 décembre 2011, plus de 130 élus et représentants de la société civile français et belges se sont réunis à Saint-Amand-les-Eaux pour partager des réflexions sur le territoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut. De part et d'autre de la frontière, ce territoire engage 97 communes classées « Parc naturel » notamment pour leurs richesses en termes de biodiversité et de patrimoine.

Les élus nordistes et wallons du Parc naturel transfrontalier ont pris l'habitude de se rencontrer régulièrement depuis qu'un protocole d'accord entre les Régions Nord-Pas de Calais et Wallonie a été signé en 1983 pour créer un « Parc naturel suprafontalier ».

Aujourd'hui, qu'est-ce qui fait avancer le projet transfrontalier et a contrario quels sont les obstacles qu'il rencontre ? Comment s'intègre-t-il dans les différentes échelles (ou strates) de l'aménagement du territoire et dans le millefeuille institutionnel eurorégional ? Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut qui réunit Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) et Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique) répond-il aux attentes des élus ?

Représentants de l'Etat, conseillers régionaux et généraux, parlementaires, maires, bourgmestres, délégués aux Parcs, conseillers communaux et représentants de conseils de développement ont échangé sur la place du Parc naturel dans l'action transfrontalière, autour de trois thèmes : l'occupation et l'aménagement du territoire, les transports, l'emploi.

La matinée a été rythmée par trois débats et par des interventions d'experts. L'après-midi, sur le terrain, les participants ont pu découvrir 4 opérations menées à l'échelle transfrontalière : l'observatoire photographique transfrontalier des paysages, l'expérimentation de la filière bois-énergie à partir du saule têtard, la dynamique agricole autour des circuits courts et le programme de restauration des vergers.

Ce document résume les interventions, les débats et les pistes d'action. Leur contenu détaillé se trouve sur le DVD joint.

Un questionnaire exploratoire sur 23 items avait été adressé au préalable aux élus. 105 personnes y ont répondu. Les résultats sont présentés au fil des pages. L'ensemble des réponses est également disponible sur le DVD.



Daniel MIO, Président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Charles PICQ, Président du Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Quelques extraits d'interventions ...

LE PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT VU PAR SES ÉLUS



« Une structure transversale et participative »

« Les Parcs naturels constituent un objet idéal d'analyses, un véritable outil d'intelligence territoriale nous permettant de transcender un certain nombre de domaines d'activités. Ils constituent une structure transversale et participative qui joue un rôle moteur dans la dynamisation économique de leur bassin, à la fois générateur de lien social, économique, artisan de qualité de vie et garant du respect de l'environnement.

Je dirais que c'est justement parce que nous avons imaginé, ensemble, un modèle de développement solidaire et durable que nous avons choisi d'œuvrer de concert, dans la réalité, pour repousser ses limites, en ignorant les frontières (...) Des frontières dont nous savons, plus encore aujourd'hui, combien elles sont virtuelles ! »

Rudy Demotte, ministre-président du gouvernement wallon



« Un territoire dynamique qui doit continuer à innover »

« Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut est un territoire dynamique avec de multiples acteurs, porteurs de projets de part et d'autre de la frontière, qui doit continuer à innover (...), à expérimenter au quotidien, à innover en avançant! Mais à l'avenir, ce doit aussi être tous les élus du territoire qui contribuent à la réussite des engagements que l'on prend pour l'avenir de notre territoire. Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut peut être facilitateur des passages de frontières. Un « Passeur de frontières » pour se comprendre, faciliter les projets en transfrontalier qui concourent à nos réalités de terrain, qui facilitent la vie de nos habitants tout en respectant nos patrimoines, nos paysages, notre cadre de vie.»

Charles Picq, président du Parc naturel des Plaines de l'Escaut
Daniel MIO, Président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut



« Un outil de réflexion commune »

La Ville de Saint-Amand-les-Eaux est attachée au Parc naturel régional puisque c'est ici qu'il est né il y a plus de quarante d'ans. Depuis, il a pris sa dimension transfrontalière. Il est un outil très important de développement durable, de rencontres et de réflexions communes (...). Nous travaillons en bonne intelligence notamment sur la problématique de l'eau ou sur la trame verte et bleue. Sur d'autres sujets, comme les transports, ou le tourisme durable, et notamment le développement du port fluvial, nous avons un peu de retard et nous pourrions imaginer des expérimentations à mener ensemble.

Alain Bocquet, député-maire de Saint-Amand-Les-Eaux, président de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut



« Un lieu de résistance au gaspillage foncier »

Ce qui fonde le Parc naturel transfrontalier, c'est la volonté et la conscience d'un enjeu politique. Dès 1983, la Région Nord-Pas de Calais et la Région wallonne bâtissaient un premier protocole d'accord. Ce qui nous réunit aussi c'est la nature d'exception, qui

justifie les labels. Car nous avons la chance d'avoir des richesses en termes de biodiversité et des paysages de qualité. Ensermé par des agglomérations, ce territoire est aussi un lieu de résistance au gaspillage foncier, à la destruction des écosystèmes, à la préservation de la ressource en eau (...) et donc un lieu d'alliances à construire avec les territoires urbains. (...) Nous devons faire progresser la convergence de nos planifications stratégiques, nos schémas régionaux d'aménagement et leurs déclinaisons, et construire des alliances avec les territoires urbains. »

Myriam Cau, vice-présidente du Conseil régional Nord-Pas de Calais



« Un bassin de vie »

Un bassin de vie est multiforme, mais il est essentiellement l'expression d'une solidarité, d'une mutualisation. Il est spontané et émane du citoyen dans son quotidien. Les découpages institutionnels ne correspondent pas forcément aux bassins de vie, sauf celui du Parc naturel transfrontalier du Hainaut qui est fortement basé sur cet accent citoyen.

Pierre Wacquier, bourgmestre de Brunehaut, président de l'agence IDETA

« Il manque une impulsion politique »

« Les relations, les échanges entre les populations françaises et belges sont finalement peu nombreux. Certes, il y a des jumelages entre communes de part et d'autre de la frontière qui fonctionnent, ainsi que des projets comme par exemple les projets culturels développés entre le Boulon à Vieux-Condé et le Foyer culturel de Péruwelz. Mais il faudrait que ces échanges entre populations se fassent plus naturellement (...). La coopération franco-belge par exemple pour le Valenciennois est balbutiante. Les conseils de développement s'y intéressent. Mais il manque parfois une impulsion politique au niveau des intercommunalités. »

Luc Coppin, maire de Fresnes-sur-Escaut, vice-président de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

Des initiatives transfrontalières



Eddie Koepler, président du conseil de développement de Valenciennes Métropole

« Nous sommes sur le point d'aboutir à un conseil de développement transfrontalier du Hainaut franco-belge regroupant 6 territoires : le Valenciennois, le Cambrésis, le Sambre-Avesnois, l'Intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire (IDEA) de la région Mons-Borinage-Centre et l'Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques (IGRETEC) avec Charleroi et la Thudinie.



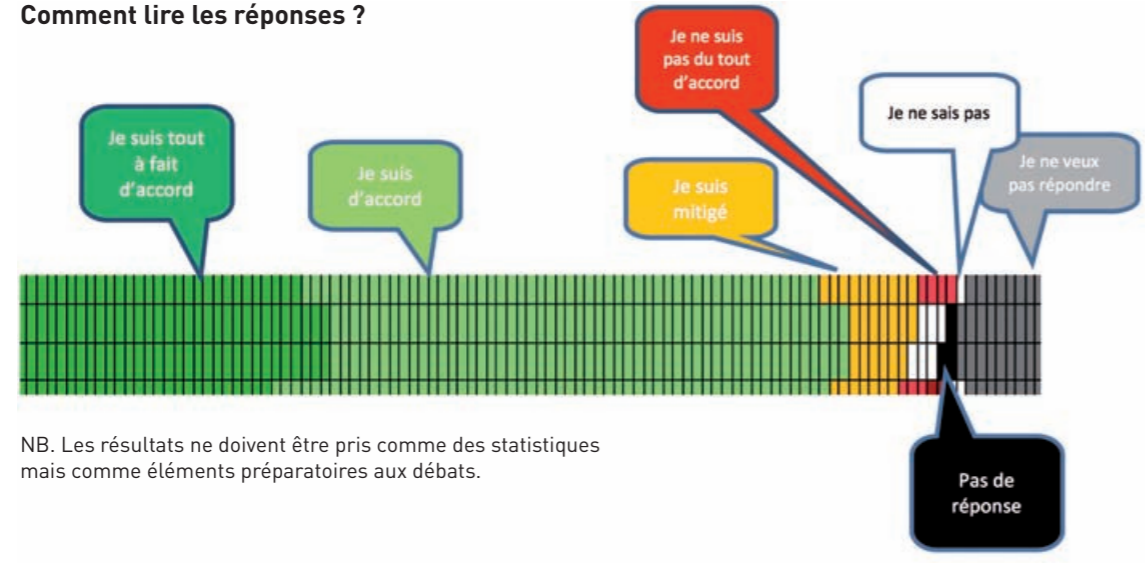
Antoine Plard du syndicat des transports de Valenciennes

Nous avons rencontré les TEC (Transports en commun de Wallonie) et mis au point les modalités techniques de la future navette transfrontalière qui, à partir du printemps 2013, c'est-à-dire de l'ouverture du tramway Valenciennes Vieux-Condé, reliera Péruwelz à Vieux-Condé. C'est une des premières actions transfrontalières en termes de transports en commun.

LE « COLOR VOTE » ILLUSTRE LE QUESTIONNEMENT EXPLORATOIRE

Un questionnaire exploratoire sur 23 items a été adressé au préalable à tous les invités de l'assemblée plénière des élus du transfrontalier. 105 personnes y ont répondu dont certaines absentes le 2 décembre -une façon de participer à la journée ?-Les réponses obtenues proviennent à 70% des élus et 30% des techniciens. 20% des répondants sont belges et 80% sont français.

Comment lire les réponses ?



NB. Les résultats ne doivent être pris comme des statistiques mais comme éléments préparatoires aux débats.

Débat 1 : Quels projets transfrontaliers ? Quelles compétences, quels partenariats ?

1 Etre dans un territoire frontalier est un véritable atout pour aménager autrement la commune ou la ville

2 Il est illusoire de vouloir partager des ambitions entre nos communes françaises et wallonnes. Au mieux, nos collaborations servent à financer des projets grâce aux fonds Interreg.

Remarque : Ceux qui relèvent d'une vision plutôt opportuniste sont plutôt les Français (plus de vert chez les Français ..)

3 Développons d'abord une offre transfrontalière sur la culture, les loisirs et le tourisme avant de coopérer sur l'emploi, le transport et l'économie

Remarque : Le transfrontalier, c'est le soft ?... L'emploi, l'économie et le transport se passeraient ailleurs ? Ce n'est pas l'avis des Français, élus comme techniciens.

4 La coopération transfrontalière n'est pas une priorité. Il est important de répondre d'abord aux attentes de nos concitoyens et de trouver des solutions aux difficultés quotidiennes.

5 Les modes de financements et de subsides européens nous aident à mettre en place une dynamique transfrontalière à long terme.

Remarque : ceux qui ne savent pas se prononcer sont les Français.

6 Nos communes (françaises ou wallonnes) ont des compétences différentes de part et d'autre de la frontière. C'est difficile de mener des coopérations frontalières.

Débat 2 : Territoire vécu / territoire voulu... Quelle perception de la frontière ?

7 Il est déjà compliqué de gérer l'eau souterraine et les cours d'eau, avec tous les acteurs que cela nécessite de mettre d'accord. Ce n'est pas raisonnable d'y réfléchir en transfrontalier

8 Le territoire transfrontalier du Hainaut a 2 opportunités : la proximité de centres urbains importants, son patrimoine et une culture commune de part et d'autre de la frontière.

9 L'effet « frontière » est un avantage pour tous les travailleurs frontaliers.

10 Les zoning wallons profitent à l'emploi français et les zones d'activités économiques françaises profitent aux entreprises belges. Rien n'est organisé en transfrontalier.

Remarque : Plutôt d'accord pour dire que rien n'est organisé ou n'est réfléchi de manière transfrontalière. Beaucoup de « je ne sais pas » : 1/3 des techniciens belges ne savent pas répondre, 2/3 des techniciens français.

11 La frontière administrative franco-belge est le seul frein à la fluidité des déplacements domicile-travail.

Remarque : il n'y a pas que la seule frontière administrative qui limite les déplacements.

12 L'agriculture s'inscrit dans une politique européenne. C'est pourquoi les opportunités et les freins au développement agricole sont similaires de part et d'autre de la frontière.

13 Les transports en commun sont fortement développés de part et d'autre de la frontière, y compris pour les déplacements frontaliers.

Remarque : une majorité affirme que les transports ne sont pas représentés.

14 Nous avons besoin de mieux comprendre nos réalités sociales, économiques et environnementales de part et d'autre de la frontière. C'est au Parc naturel transfrontalier du Hainaut de nous y aider.

Débat 3 : Parc transfrontalier du Hainaut : enjeux, opportunités. La tectonique des territoires...

15 Le Hainaut wallon et le Hainaut français ont partagé une histoire et sont confrontés aux mêmes évolutions. Il faut désormais afficher une ambition partagée.

16 L'enjeu du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, c'est de proposer un projet de développement à ce territoire périurbain et rural situé aux portes de pôles urbains importants.

Remarque : on attend donc bien le Parc autour d'un projet de développement périurbain et rural ?

17 Développer le transfrontalier, c'est construire un nouvel espace d'action en dépassant les limites communales, les limites intercommunales, les limites régionales et la frontière franco-belge.

18 La société civile transfrontalière n'existe pas et les élus se connaissent mal de part et d'autre de la frontière. Les conditions ne sont pas réunies pour imaginer un projet de développement transfrontalier.

Remarque : les votes confirment le manque de connaissances et que les conditions ne sont pas réunies.

19 L'action transfrontalière, c'est des réunions en plus et beaucoup de discours. Ce n'est pas une solution pour nous aider à résoudre les problèmes quotidiens dans nos communes.

Remarque : la vision est contestée par plus de la moitié des votants.

20 Ce sont les coopérations transfrontalières d'aujourd'hui qui doivent donner corps aux nouvelles intercommunalités de demain

Remarque : Une bonne majorité voit un lien entre coopérations transfrontalières et construction de nouvelles intercommunalités transfrontalières. Mais tout le monde ne va pas jusque là.

21 Il est temps que les schémas régionaux d'aménagement du territoire, portés par les Régions de part et d'autre de la frontière, prennent en compte les réalités frontalières. C'est un moyen de mettre en œuvre des actions concrètes.

22 La coopération transfrontalière est limitée dans le temps, du fait de financements précaires.

Remarque : Les réponses « Je ne sais pas » proviennent essentiellement des élus... Est-il trop tôt pour se prononcer ?

23 La coopération transfrontalière, c'est décider et agir ensemble de chaque côté de la frontière. Ce qu'on a fait jusqu'à présent, c'est plutôt de la collaboration technique et financière.



UN TERRITOIRE CONSTRUIT OU À CONSTRUIRE ?



Comment s'organisent les relations transfrontalières dans les bassins de vie des deux Parcs naturels régionaux qui forment le Parc naturel transfrontalier ? Ce territoire transfrontalier est-il subi ou voulu ?

« Dans les années soixante-dix, 3 résidents de Belgique travaillaient en France pour un résident français travaillant en Belgique. En 2010, la tendance s'est inversée : 6 résidents français travaillent en Belgique pour un résident belge travaillant en France. 1800 personnes résidant sur l'axe Tournai-Ath travaillent en France. 667 personnes habitant sur l'axe Douai-Valenciennes travaillent dans la partie belge du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, principalement à Péruwelz », indique **William Watelet**, analyste marché de l'emploi, service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREM).

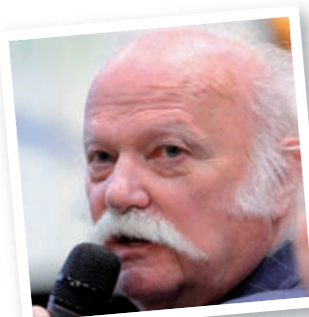
Des mobilités dépendantes des moyens de transport ?



Quels sont les autres échanges entre Français et Belges au sein du Parc naturel transfrontalier du Hainaut ? Bien que peu de données soient aujourd'hui collectées, on connaît les grandes tendances des flux. Ainsi, si on regarde le schéma d'accessibilité et de mobilité de la Wallonie picarde réalisé en 2008, on voit, en termes d'emploi, que Tournai, Mons et Lille, à la différence de Valenciennes et Douai, sont des aires de polarité. La France attire les Belges pour leurs achats de consommation courante. D'un autre côté, la Belgique est attractive en termes de santé, de social (notamment pour son offre en maisons de retraite) et d'études scolaires ou universitaires. Ces déplacements pourraient cependant évoluer avec la réouverture de la liaison ferroviaire entre Valenciennes et Mons, pour le fret en 2015, plus tard (quand ?) pour le service voyageurs. « Il n'y a que 32 kilomètres entre Valenciennes et Mons, deux agglomérations importantes, résume **Philippe Rigaud**, chargé de mission

à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Valenciennes est capitale européenne et mondiale du ferroviaire mais n'a pas de lien avec Mons, sa voisine proche (...). L'avenir, c'est le tramway, avec sa phase 3 qui reliera, en France, Valenciennes à Vieux-Condé. » Restera à créer des connexions transfrontalières.

Des « passeurs de frontière »



Quoi qu'il en soit, après 22 années de prise de conscience que Français et Belges vivent dans un même territoire partagé, la perception de la frontière a beaucoup évolué. « De séparation, elle est devenue trait d'union », explique **Daniel Mio**. « L'occupation du sol est dans les mêmes proportions côté français et côté wallon, idem pour la masse d'eau potable, les zones humides, la géologie, et la densité de population, etc. Aujourd'hui, sur ce territoire transfrontalier, nous avons 25% d'espaces naturels, 50% d'espaces agricoles et 25% de surfaces urbanisées. Tout ceci, c'est le territoire vécu, et cela justifie le projet de territoire transfrontalier et la co-construction de la Charte ». Et demain ? Bien avant l'heure, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et

le Parc naturel des Plaines de l'Escaut ont été des « passeurs de frontière » mais aujourd'hui, quel est l'avenir du Parc naturel transfrontalier du Hainaut à l'intersection des projets d'aires urbaines et à la frange de chacun de ces pôles métropolitains et de l'Eurométropole ? « Il y a le risque que ce territoire soit découpé, d'où la nécessité de continuer à organiser notre projet de territoire, d'accélérer la structuration du Parc transfrontalier et de nous doter à terme d'un outil structurel unique, par exemple un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) et aboutir, ainsi, à un territoire voulu », poursuit le co-président du Parc naturel transfrontalier du Hainaut.

Des choix pour avancer

Gabriel Delansay, président du Syndicat Intercommunal de la Région de Valenciennes pour l'approvisionnement en eau potable (SIRVAEP)

Je crois que pour réussir, il ne faut pas vouloir tout changer d'un seul coup mais partir sur des projets bien définis, comme le tourisme, l'eau, la santé, les écoles.



Didier Cousin, président du conseil de développement de la Porte du Hainaut

Près de 140 chefs d'entreprise française et belge se regrouperont

tout prochainement autour du 4ème business dating transfrontalier de la Porte du Hainaut. On a vu aussi dans les chiffres que l'activité industrielle était encore assez significative de part et d'autre de la frontière. On a probablement des problématiques à partager quand on voit l'image de l'industrie. Et le Parc naturel régional pourrait peut-être être la plaque tournante pour rassembler les conseils de développement, la société civile pour travailler sur des sujets bien précis.

Véronique Waroux, échevine de Péruwelz

Les élus ne se connaissent pas, les organes administratifs ne se connaissent pas. C'est vrai que le Parc naturel pourrait jouer ce rôle d'information.



Paul de Bom, membre de la Commission de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut



Il faut que le Parc soit conscient qu'il doit nuancer son rôle dans son action transfrontalière. Il y a des actions qui lui reviennent et il doit agir, il y a des actions où il peut influencer, il y a des actions qu'il peut héberger, d'autres qu'il peut accompagner, d'autres pour lesquelles il peut faire du lobbying et dans tout ce que nous avons débattu aujourd'hui, il faudra chaque fois situer l'action que l'on va mener dans ce contexte là.

Franck-Olivier Lachaud, sous-préfet de Valenciennes

Nous adhérons tous à la même Europe, nous avons appliqué les mêmes directives en matière industrielle ou de protection de la nature. Il y a des points de divergence mais il y a quand même entre nos deux pays, nos deux régions, nos deux

parcs énormément de convergences. Il reste des difficultés mais jamais dans l'histoire nous n'avons été aussi proches. Ne marquons pas trop nos différences, marquons plutôt ce qui nous unit, marquons plutôt ce que l'on peut faire en commun (...)

des missions d'environnement dans un cadre habité, le tout sous une même réglementation communautaire ; il n'y a pas de raison qu'on ne trouve pas les moyens pour aboutir (...). Nos concitoyens ont besoin de voir des avancées concrètes européennes en matière de cadre de vie, de protection de l'environnement.



LA TECTONIQUE DES TERRITOIRES

Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut s'inscrit dans un espace régional organisé, entre l'Euro-métropole Lille-Kortrijk-Tournai, l'Aire métropolitaine, la Wallonie picarde, les Etablissements publics de coopération intercommunale, les Schémas d'aménagement et de coopération territoriale (SCOT), le réseau des villes du Hainaut franco-belge... Certains parlent de millefeuilles, d'autres de couches de lasagnes... **Michaël Van Custem, chercheur à l'Institut Destrée, nous explique ce qu'est la tectonique des territoires.**



« La tectonique des territoires est une manière de simplifier la complexité des couches de gouvernance, des couches de gestion politique qui existent au niveau des territoires ». Ici, les territoires sont conditionnés par les décisions prises au niveau européen, et par les décisions nationales de part et d'autre de la frontière. C'est le four, où le plat dans

lequel on place les lasagnes, une tectonique en trois plaques. On a une plaque régionale : « ce sont des Régions qui s'affirment, qui s'appuient sur l'actualisation du Schéma de développement de l'espace régional (SDER) en Wallonie et sur le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) pour le Nord-Pas de Calais ». La seconde plaque est constituée des projets de territoire qui émergent à une échelle «stratégique» : ce sont les aires métropolitaines et les communautés d'agglomération en France, et un intermédiaire entre la commune et la Région en Belgique. Et puis, on a une plaque dynamique, constituée des territoires de projet comme les contrats de rivière, les parcs naturels, les communautés de communes, les « Pays », etc. Ces territoires de projet sont toujours en mouvement. Ils se succèdent, parfois disparaissent, selon les programmes européens ou nationaux. Ils sont des viviers d'initiatives sur lesquels on peut s'appuyer. L'enjeu du Parc naturel transfrontalier du Hainaut est de voir quel rôle à jouer et quelle place occuper dans chaque plaque et aussi dans les articulations entre plaques.

Des freins



Roland Revel, maire de Rosult

Bien que la Belgique et la France soient pays fondateurs de l'Europe, il y a toujours un tas de freins administratifs et réglementaires. Dans le Parc naturel transfrontalier du Hainaut, pour certains domaines, il y a un seul chargé de mission qui travaille des deux côtés de la frontière. Mais si on doit faire un appel d'offres, il faut en faire deux. Quand pourrions-nous avancer ?



Daniel Westrade, bourgmestre de la ville de Péruwelz

Il y a quelques mois, le préfet du Nord a convoqué une réunion transfrontalière au plus haut niveau avec des représentants de la Région wallonne. Il en est sorti 4 priorités fondamentales dont une par rapport à la mobilité : le passage du tramway de Valenciennes jusque Vieux-Condé, en passant par Condé. La liaison entre Vieux-Condé et Péruwelz est apparue comme un axe prioritaire. En effet, il y existe un flux de 668 emplois de travailleurs français à Péruwelz. Péruwelz est la 3ème gare en Région wallonne, après Tournai et Mons, qui accueillent le plus de ressortissants français prenant le train chez nous. Aujourd'hui, 7 mois plus tard, il n'y a pas de résultat, pas d'avancée.

Alain Bocquet, président de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Il y a des législations d'Etat différentes et, il faut bien le dire, l'Europe du rail n'existe pas. Il faut secouer un peu au niveau institutionnel.

SCHÉMAS RÉGIONAUX ET FRONTIÈRES

Comment la frontière franco-belge est-elle appréhendée dans les schémas régionaux d'aménagement ? Où se crée l'espace de débat et d'articulation entre la Région Nord-Pas de Calais et la Wallonie ?



Voté en 2006, le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT) développe 6 enjeux dont celui de « s'ouvrir à l'Europe et au monde » avec l'idée « de développer un espace de coopération et non de concurrence », rappelle **Myriam Cau**, vice-présidente du Conseil régional Nord-Pas de Calais. « Le SRADT pose cette question de la position de la Région au cœur de l'Europe et pas seulement en termes de frontières et parfois de ses effets limitant (...) Le Nord-Pas de Calais n'est pas un espace en creux entre Paris, Londres et Bruxelles mais un trait d'union par rapport à l'Europe du Nord-Ouest (...). L'actualisation du SRADT, en cours, nécessite l'échange de données statistiques ou cartographiques entre Wallonie et Nord-Pas de Calais, mais il y a aujourd'hui, une « vraie faiblesse sur l'échange politique et sur les stratégies partagées entre Régions et territoires infrarégionaux ». Il nous faut se poser « la question des bonnes échelles de travail et de collaboration. Prenons l'enjeu qui va justifier que l'on se mette autour de la table. Dans ce contexte, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut a une dimension d'inter-territorialité, c'est un potentiel particulier et une identité de territoire partagé qui devient un territoire de projet. Parce qu'il n'a pas de compétence mais a des missions, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut a su trouver des façons de faire. Il est un bon modèle, même si cela demande du temps et des moyens ».

Côté wallon, le Schéma de développement de l'espace régional (SDER), est un document stratégique avec une vision prospective. Il s'agit d'un document d'orientations, de gestion et de programmation. Le SDER actuel date de 1999. Il est en cours d'actualisation et devra être terminé d'ici trois ans. Comme le SRADT



en France, il répondra aux défis climatiques, énergétique et de mobilité, et ce qui est nouveau, prévoira des synergies avec les pays voisins. « L'ambition du gouvernement wallon et d'en faire un véritable outil prospectif, de prendre en compte les bassins de vie et bassins d'emploi, d'intégrer les réalités européennes et transfrontalières, d'avoir une approche concertée avec les acteurs et de mettre en place une évaluation et un suivi, souligne **Josiane Pimpurniaux**, attachée au cabinet du ministre-président du gouvernement wallon Rudy Demotte, qui rappelle également que les Parcs naturels régionaux « font partie intégrante du SDER et sont cités comme éléments de structuration spatiale ». Le SDER permettra à la Région wallonne de préparer des décrets et des règlements et donc de déboucher sur de l'opérationnel.

SRADT et SDER ont des contenus similaires et c'est donc bien maintenant, en amont, que les deux Régions ont à construire des stratégies transfrontalières, à travailler côté à côté et pas dos-à-dos.

QUELLE PLUS-VALUE, FINALEMENT ?

Fabienne Leloup, professeure au département des sciences politiques, économiques et sociales de l'Université catholique de Louvain, a conclu la matinée.

« Les interventions de la matinée ont démontré que penser et agir à l'échelle du transfrontalier apporte une plus-value par rapport à ce qu'on aurait pu faire indépendamment, au niveau d'une commune par exemple. Elles ont aussi confirmé les rôles de ce territoire transfrontalier en matière d'urbanisme, de patrimoine, de culture, de gestion de l'eau. Le Parc permet une action pluri-sectorielle concrète, en regardant en amont et en aval. Ainsi, nombre de problèmes se gèrent plus adéquatement de façon transfrontalière sur ce territoire appréhendé comme un espace commun. Demeurent cependant certaines difficultés (mobilité, statistiques, planification...), liées aux pratiques d'actions publiques de façon générale, du côté belge comme du côté français, où le transfrontalier ne fait qu'ajouter à la complexité. On peut alors se demander quelle est l'échelle adéquate pour agir. Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut est-il cette bonne échelle pour poser les problèmes ? Qu'est-ce que ce Parc naturel apporte de plus ? »



Une plus-value pour le développement durable et pour l'Europe

« Doublement labellisé, le Parc est reconnu côté français et côté belge. Il a cette qualité supplémentaire d'être transfrontalier, devenant, ainsi, un instrument porteur du développement durable et porteur de l'Europe.

Sur ces 2 domaines, le durable et l'europeen, le Parc a cette capacité de se montrer différent. Il a par ailleurs la capacité de transmettre des bonnes pratiques à d'autres Parcs et autres espaces transfrontaliers. C'est sans conteste une plus-value qui a émergé des échanges de la matinée.

Il est porteur de l'Europe mais il peut également influencer l'Europe et sa construction : non seulement la subir ou tirer parti de ces opportunités mais lui donner un exemple de pratique et, dans une démarche « bottom up », influencer les pratiques régionales. »

Une plus-value pour la coopération

« Une autre plus-value s'exprime en termes de solidarité et de coopération. De nombreux témoignages ont montré qu'il valait mieux travailler ensemble plutôt que l'un contre l'autre. Au vu des réponses exprimées dans le color vote sur les appuis financiers, on peut donc dire que la dynamique de ce qu'implique Interreg est nécessaire et va permettre de dépasser un certain nombre de contraintes. Mais ce n'est certes pas suffisant. C'est parce qu'il y a un projet collectif, une croyance dans le transfrontalier qu'on poursuit le projet sinon on se serait arrêté depuis longtemps !

Le territoire est dépositaire du patrimoine naturel mais il a une vision beaucoup plus large de développement durable. »

Quelle place pour le Parc naturel transfrontalier du Hainaut ?

« Au vu de certaines cartes qui ont été projetées, le Parc naturel se positionne comme une sphère de différenciation par rapport à l'Eurométropole, au pôle autour de Valenciennes et au pôle autour de Douai. Un nouvel espace se dessine à la frontière de ces 3 pôles, espace qui se définit et se revendique comme un espace en tant que tel. Cette différenciation se situe par rapport à des pôles urbains existants et met en exergue une complémentarité entre l'espace rural et les espaces urbains qui serait renforcée par

l'institution et la gouvernance du Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Ce territoire est-il reconnu par les territoires contigus ? Quelle vision les espaces urbains contigus ont-ils du Parc naturel transfrontalier du Hainaut ? Ces questions n'ont pas été posées mais sont importantes. »

La volonté d'aller plus loin

« Plus qu'un territoire dicté par la nature, nous sommes dans un territoire voulu. Territoire qui se définit comme péri-urbain, en périphérie de zone urbaine mais qui s'impose comme complémentaire et interdépendant. Il a un rôle à jouer en tant que tel.

On est dans un projet auquel on adhère – certes plus ou moins – avec des difficultés et selon les moments. Mais la volonté d'aller plus loin est bien présente.

Les débats et les échanges de ce matin ont également mis en évidence la nécessité d'un travail précis sur la gouvernance et l'institutionnel. La crainte existe que chacun tire la couverture à soi (multiplication des projets) mais on peut également redouter d'être bloqué à un moment donné (on est tous d'accord mais on n'avance pas !).

La question institutionnelle est donc fondamentale, non pas pour recréer une institution mais bien pour comprendre comment s'articuler autour des autres échelles en intégrant le travail des élus mais aussi des techniciens et des administrations. »

Un enrichissement mutuel



Renée Stiévenart, maire d'Aubry du Hainaut

Par exemple sur la réforme territoriale, il serait peut-être bon de regarder comment cela se passe en Belgique qui l'a mise en place depuis quelques années, et de voir les aspects positifs et négatifs, pour peaufiner notre propre réforme territoriale.



Michel Birot, adjoint au maire de Rieulay

Au niveau de la politique agricole, je pense que la législation agricole du fait de la politique européenne est la même en France et en Belgique puisque c'est une politique européenne. Mais a-t-elle le même impact sur le terrain de part et d'autre de la frontière ?



Daniel Bois, maire de Condé sur l'Escaut

Les moments qui nous attendent dans notre vie d'élu ou de citoyen ne vont pas être faciles à régler tant en Belgique qu'en France. Si on n'a pas une solidarité de territoire et de territoire transfrontalier, nous n'arriverons jamais à aller jusqu'au bout de nos projets.



LES VISITES « DE TERRAIN »

Une cinquantaine d'élus et de techniciens a participé aux visites de terrain pour découvrir plusieurs types d'actions développées par le Parc naturel transfrontalier du Hainaut : la sensibilisation à la qualité des paysages à travers la mise en place d'un observatoire photographique, l'accompagnement des agriculteurs pour une agriculture dynamique, la recherche de nouvelles énergies basées sur les ressources naturelles locales (les saules) et l'offre de formation envers les habitants pour (bien) tailler les arbres de leurs vergers.

Valoriser les prairies grâce aux circuits courts

Éleveur de bovins à Bruille-Saint-Amand, Alain Bulion fait partie des exploitants agricoles du territoire transfrontalier qui mise sur les circuits courts pour dynamiser son activité. Disposant d'un atelier de découpe de viande agréé, il conditionne sa viande en colis et la vend chaque semaine, sur place, à une clientèle fidèle. Il contribue également à l'animation de deux opérations menées par le Parc naturel transfrontalier du Hainaut pour valoriser les prairies.

Comme plus de trente éleveurs du Parc naturel transfrontalier du Hainaut et du Parc naturel du Pays des collines, Alain Bulion participe en effet au groupe transfrontalier « HERBE et autonomie fourragère », ce qui lui permet, depuis 2010, d'échanger avec d'autres agriculteurs sur les techniques de gestion de l'herbe (diagnostics prairiaux, techniques de pâturage, nutrition...) et de suivre les expérimentations menées en ce domaine.

Il intervient également dans l'opération transfrontalière « Goûtons nos prairies », un programme permettant de mettre en réseau restaurants, producteurs et consommateurs et de valoriser les différents acteurs liés autour d'un événement grand public. Depuis deux ans, Alain Bulion propose dans ce cadre une demi-journée chez lui avec dégustation de viande en barbecue à l'issue d'une balade à la découverte des plantes sauvages. Un rendez-vous très apprécié par le grand public.



Le saule têtard comme source d'énergie

Pour préserver et valoriser économiquement les alignements de saules têtards d'intérêt paysager et environnemental, qui ponctuent les prairies du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, une expérimentation sur la filière bois énergie a été menée avec les agriculteurs de deux CUMA (coopérative pour l'utilisation de matériel agricole en commun) locales. Les plaquettes de bois issues de 80 saules têtards ont permis d'alimenter la chaudière collective de Bon-Secours (Maison du Parc) depuis 2 ans. Cette expérimentation a permis de démontrer qu'il était possible techniquement de réaliser des plaquettes bois de qualité après élagage et broyage de saules têtards. L'objectif est de développer et

structurer cette filière sur le territoire, en optimisant les chantiers pour obtenir une filière rentable, développant des plateformes de stockage, en sensibilisant les collectivités au développement de chaudières collectives, en accompagnant l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, collectivités ...) autour notamment d'une SCIC (Structure coopérative d'intérêt collectif).



L'évolution des paysages en photos

L'observatoire des paysages est un outil d'approche et de suivi de l'évolution des paysages grâce à la photographie, en comparant des photos prises aux mêmes lieux et à intervalles de temps différents. Mis en ligne depuis novembre 2010, le site de l'Observatoire est accessible au grand public. On y retrouve les clichés d'Édith Roux, photographe, réalisés en 2009 lors de deux campagnes de prises de vue et renouvelés en 2010. Les habitants peuvent participer à l'Observatoire en enrichissant l'outil depuis septembre 2010. Une rubrique « Regards d'habitants » intégrée au site, leur permet de mettre en ligne documents et commentaires. Deux modules sont ainsi proposés : un module « Parrainez d'un paysage » où l'internaute devient photographe amateur en charge du suivi du paysage de son choix, et un module « Enrichissez le fonds documentaire » où chacun devient dépositaire d'archives iconographiques du territoire.

Diverses actions de mobilisation ont déjà été menées auprès du grand public car la participation des habitants est un point essentiel de ce projet sur les paysages : des animations autour de la photographie de paysages, une exposition itinérante « Notre paysage, c'est celui qu'on se construit », et des journées de réflexion. Les élus, notamment les maires et bourgmestres des communes, sont également sollicités. Avec l'outil Observatoire, il est en effet possible de déterminer les composantes du paysage à travers les photographies. L'analyse peut permettre d'établir des recommandations pour de nouveaux projets au regard des changements constatés dans les photographies (quels sont les partis d'aménagement adoptés ? comment faire les nouveaux projets peuvent-ils respecter les lignes de force du paysage ? etc.).

Les fruitiers restaurés

Chaque année, près de 200 personnes sont formées aux techniques de taille, de greffage et de gestion de leur arbres grâce au programme transfrontalier « Le retour des vergers ». Ainsi en 2012, 4 demi-journées et 3 journées complètes sont organisées soit en France, soit en Belgique chez des particuliers ou dans des vergers communaux. Ces formations sont totalement gratuites pour les habitants. Par ailleurs, le Parc aide les habitants à restaurer leur verger en passant des contrats de restauration : un élagueur professionnel du territoire taille et remet en état jusqu'à 5 vieux fruitiers chez le particulier, le syndicat mixte du Parc prenant en charge 75% du coût de l'intervention. A Lecelles, chez Monsieur et Madame Menu où se sont rendus les participants de la journée du 2 décembre, l'intervention du Parc a permis de sauver 3 pommiers.





Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

31, rue des Sapins
B - 7603 Bon-Secours
Tél. + 32 (0)69 77 98 10
Fax + 32 (0)69 77 98 11
parcnaturel@plainesdelescaut.be
www.plainesdelescaut.be

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

357, rue Notre Dame d'Amour
F - 59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. + 33 (0)3 27 19 19 70
Fax + 33 (0)3 27 19 19 71
contact@pnr-scarpe-escaut.fr
www.pnr-scarpe-escaut.fr

Réalisation : Parc naturel régional Scarpe-Escaut / Directeur de publication : Daniel MIO, Président / Responsable de publication : Michel MARCHYLLIE, Directeur / Rédaction : Emmanuelle DUBOIS, Isabelle MATYKOWSKI / Remerciements à Fabienne LELOUP pour la synthèse / Photographies : Samel DHOTE / Conception graphique : Gilles VIDAL / Impression : Imprimerie Deffrenne. Imprimé avec encres végétales sur un papier composé de 60% de fibres recyclées et 40% issues de forêts FSC / mai 2012.

Avec le soutien de :



Avec le partenariat de :

